



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Le ministre*

Paris, le 17 janvier 2015

Monsieur le Président de la République,

Vous vous êtes, ainsi que votre formation politique, pleinement engagé dans la démarche de rassemblement et d'unité nationale initiée par le Président de la République au lendemain des attentats des 7, 8 et 9 janvier. Je tiens à vous en remercier.

C'est dans ce cadre que je vous avais contacté pour évoquer les mesures qui pourraient être prises face à la menace terroriste et je vous remercie d'avoir répondu à ma sollicitation. Je partage votre sentiment que l'opposition républicaine doit prendre toute sa place dans le travail de proposition.

Tout comme vous, je considère que la première exigence due aux Français est la transparence totale sur ce qui s'est produit. Le Gouvernement est entièrement disposé à fournir au Parlement les éléments d'information qu'il pourrait solliciter. Il se tient donc à la disposition de la Commission d'enquête parlementaire sur la surveillance des filières djihadistes réunie à l'initiative du groupe UMP à l'Assemblée Nationale et présidée par M. Eric CIOTTI. Cette commission pourra utilement se pencher sur les événements du mois de janvier.

Vous souhaitez en premier lieu, que la coopération internationale en matière de renseignement soit renforcée notamment au Maghreb et au Proche-Orient. Je partage bien évidemment ce souhait. C'est la raison pour laquelle je me suis notamment rendu, au cours de l'automne dernier, en Turquie, en Tunisie et en Algérie. Ces déplacements m'ont permis de mesurer la qualité de notre coopération avec ces partenaires indispensables dans la lutte contre le terrorisme et d'œuvrer à la resserrer encore. Le ministre des affaires étrangères, Laurent FABIUS, se rendra prochainement au Maroc avec le même souci de renforcer les liens entre nos deux pays dans la lutte contre le terrorisme.

*Monsieur Nicolas SARKOZY  
Ancien Président de la République  
Président de l'UMP  
238 rue de Vaugirard  
75015 PARIS*

Vous appelez également à réformer l'espace Schengen pour améliorer les contrôles aux frontières et les échanges d'informations. Je partage votre ambition. C'est d'ailleurs sur ma demande que le conseil Justice et Affaires Intérieures du 9 octobre dernier a lancé des travaux en vue de l'instauration de critères objectifs sur la base desquels des contrôles approfondis des ressortissants européens pourront être effectués lors du franchissement des frontières extérieures de l'Union européenne. Mon homologue allemand Thomas de MAIZIERE et moi avons, en outre, initié une démarche visant à modifier les règles du code frontières Schengen pour permettre de lutter plus efficacement contre le terrorisme, notamment par une consultation plus étendue du Système d'information Schengen lors du passage aux frontières extérieures des personnes jouissant du droit à la libre circulation.

Vous appelez à l'adoption rapide d'une loi-cadre sur le renseignement. Dans son allocution du 13 janvier, le Premier ministre a souhaité que nous accélérions l'élaboration en cours d'un projet de loi à cet effet qui s'appuiera sur les travaux conduits par Jean-Jacques URVOAS et Patrice VERCHERE dans le cadre d'une mission d'information complémentaire sur l'évaluation du cadre juridique applicable aux services de renseignement. Cette loi permettra de doter nos services de moyens nouveaux, à l'aune des enseignements des événements récents, dans le respect des principes généraux du Droit qui fondent la République.

Vous proposez en outre de préserver les moyens humains et financiers dont disposent les forces de police et de gendarmerie. Comme vous le savez, après la perte de 13.700 postes dans la police et la gendarmerie au cours des dernières années, le Gouvernement a décidé, non seulement, de préserver ces forces de l'effort national d'économies, mais aussi de recruter 500 agents supplémentaires chaque année, ce qui a contribué au déploiement du dispositif mis en place depuis le 7 janvier. Les budgets de la mission sécurité ont ainsi été augmentés de 730 millions d'euros depuis 2012. En outre, nous avons d'ores et déjà programmé 432 postes supplémentaires pour la nouvelle Direction Générale de la Sécurité Intérieure (DGSi) créée par le décret du 30 avril 2014. Placée sous mon autorité directe, elle a désormais accès à des possibilités de recrutements permettant de s'adjoindre de nouvelles compétences spécialisées, techniques, d'analyse et de traduction. Elle bénéficie par ailleurs d'un plan de modernisation de 36 millions d'euros sur le triennal. Je ferai dans les tout prochains jours des propositions au Premier ministre pour renforcer encore davantage les moyens de nos forces, étant comme vous préoccupé de l'efficacité de leur action dans un contexte de menaces inédites.

Le Gouvernement a parallèlement décidé le renforcement du Parquet antiterroriste. Celui-ci disposera d'un réseau de correspondants, au sein de chaque Parquet, pour fluidifier les échanges d'informations.

Vous estimez que les auteurs d'actes terroristes doivent être sévèrement sanctionnés. Le Gouvernement partage cette position. D'ailleurs, la loi antiterroriste du 13 novembre 2014, que les parlementaires de votre formation politique ont approuvée, renforce à bien des égards la répression des actes terroristes.

Ces dispositions ont, par exemple, abouti au prononcé de plusieurs peines de prison ferme en comparution immédiate, au cours des derniers jours, pour des faits d'apologie du terrorisme consécutifs aux attentats des 7, 8 et 9 janvier. A ce jour, sous la conduite du Parquet antiterroriste, 161 affaires judiciaires ont été initiées par la DGSI, ayant donné lieu à 154 interpellations, 90 mises en examen, 29 mesures de contrôle judiciaire et 75 incarcérations.

La déchéance de nationalité française des personnes condamnées pour des actes à caractère terroriste est prévue par la législation actuelle dans les conditions énoncées à l'article 25 du Code civil. J'ai d'ailleurs pris, sur ce fondement, une mesure de déchéance, la première à intervenir depuis 2006 pour un tel motif. Cette procédure donne d'ailleurs lieu à une question prioritaire de constitutionnalité. Le gouvernement entend continuer à retirer la nationalité française aux personnes condamnées pour des actes à caractère terroriste dès lors que les conditions légales sont réunies. Toute évolution sur cette question devra tenir compte des considérants de la décision du Conseil Constitutionnel relative à la question qui lui est soumise.

Vous suggérez ensuite que soit instituée une interdiction administrative du retour des djihadistes étrangers et français sur le territoire national. La loi renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme du 13 novembre 2014 prévoit déjà une telle mesure à l'égard des ressortissants étrangers. S'agissant des Français, le protocole n°4 additionnel à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales stipule en son article 3 alinéa 2 que « *Nul ne peut être privé du droit d'entrer sur le territoire de l'Etat dont il est le ressortissant.* » Sauf à prendre le risque de se trouver sanctionné par la Cour européenne des Droits de l'Homme, cet article s'oppose donc à ce que le retour en France de ressortissants français soit interdit, qu'ils aient ou non une autre nationalité. Nous devons donc nous attacher à intercepter à leur retour les ressortissants français qui se seraient livrés, à l'étranger, à des activités terroristes, et à les remettre à la Justice.

Vous évoquez la question de la lutte contre la radicalisation en milieu carcéral. Il s'agit là, à l'évidence, d'un enjeu fondamental dont s'est saisie la Garde des Sceaux. Le Premier ministre s'est d'ailleurs exprimé sur cette question dans son allocution du 13 janvier devant l'Assemblée Nationale.

Vous souhaitez par ailleurs créer une infraction punissant toute personne qui consultera de manière habituelle, et sans motif légitime, des sites internet qui provoquent au terrorisme.

Cette proposition est reprise de la proposition de loi portée par le député Guillaume LARRIVE, dont j'ai pu apprécier l'engagement en faveur de la lutte contre le terrorisme et l'attitude constructive au cours des débats parlementaires. J'avais souhaité m'exprimer devant la commission des lois, à l'occasion de l'examen de cette proposition de loi émanant de l'opposition, parce que j'ai la ferme conviction, lorsqu'il est question de la lutte contre le terrorisme, que toutes les propositions d'où qu'elles viennent doivent être observées avec la plus grande attention. J'avais alors rappelé que le Conseil d'État avait, en 2012, estimé que cette incrimination constituait une violation disproportionnée de la liberté d'opinion et de communication garantie par la Constitution. La loi du 13 novembre 2014 prévoit, en revanche, que la consultation habituelle des sites internet qui font l'apologie et la provocation au terrorisme constitue l'un des éléments permettant de caractériser le délit d'entreprise individuelle à caractère terroriste, instauré par cette même loi. Celle-ci permet en outre le blocage et le déréférencement de ces sites internet.

Vous proposez ensuite de rendre plus rapides les procédures administratives d'expulsion de personnes étrangères faisant l'apologie du djihad et du terrorisme. Comme vous le savez, notre législation prévoit déjà l'expulsion « en urgence absolue », c'est-à-dire immédiatement, de ressortissants étrangers pour les actes de terrorisme ou d'incitation à la haine. Sur ce sujet, la volonté de ce Gouvernement est d'appliquer avec constance et détermination la législation. Ainsi, plus de 10 arrêtés d'expulsions sont pris en moyenne par an pour ce motif, contre 4 en moyenne entre 2008 et 2011.

Vous appelez ensuite à la mise en œuvre d'un plan national et européen de lutte contre le trafic d'armes. Mes services sont pleinement mobilisés pour la lutte contre ce trafic, qu'il s'agisse du renseignement, du contrôle de la fabrication, du commerce et de la détention des armes ou de la recherche et de la poursuite des infractions à la législation en la matière, laquelle prévoit, depuis la réforme adoptée en 2012-2013, des sanctions renforcées pour le trafic. S'agissant du niveau européen, nous partageons pleinement votre préoccupation. Plusieurs initiatives en faveur desquelles le gouvernement français joue un rôle moteur sont sur le point d'être engagées, qui auront pour effet d'intensifier la lutte contre le trafic d'armes. Les opérations conjointes entre services répressifs en Europe doivent être renforcées. La Commission européenne devrait envisager une révision de la directive 2008/51/CE afin d'améliorer le partage des informations sur les armes et de renforcer la traçabilité. La lutte contre les trafics sur internet est à ce sujet une priorité. Afin d'engager une action efficace il nous faudra également intervenir avec les Etats de transit. C'est la raison pour laquelle la France plaide au niveau européen pour une relance du programme de lutte contre les trafics d'armes dans les Balkans et une coopération plus importante non seulement avec les Etats des Balkans mais également avec la Turquie.

Enfin vous proposez que l'équipement en armement et en protection des forces de l'ordre soit reconsidéré et que les conditions d'usage des armes soient harmonisées entre police et gendarmerie. Concernant le renforcement de l'équipement, le Premier ministre a souhaité que je lui transmette des propositions et je souhaite intégrer cette dimension dans l'ensemble de mes demandes. S'agissant des textes relatifs aux conditions d'usage des armes, ils sont rédigés en des termes différents pour la police et la gendarmerie nationale. Toutefois, l'exigence d'une « absolue nécessité » pour faire usage des armes, qui résulte des jurisprudences nationale et européenne, s'applique aux gendarmes de la même manière qu'aux policiers.

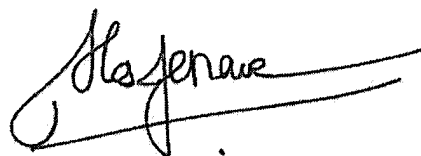
Je note d'ailleurs que, dans des situations telles que les attaques terroristes que nous venons de connaître, la possibilité pour les forces de l'ordre de faire usage de leurs armes n'a en aucune manière été discutée.

Je veux une nouvelle fois, Monsieur le Président, vous remercier d'avoir porté la contribution de votre formation politique à nos travaux. C'est par l'échange de nos idées que nous pourrons maintenir sur ces sujets un consensus républicain à la mesure du défi auquel notre pays est confronté

Soyez assuré que je serai toujours disposé à étudier avec la plus grande attention les propositions émanant de l'opposition, en particulier concernant la lutte contre le terrorisme. Cela correspond à l'idée que je me fais de l'esprit d'unité national prôné par le Président de la République et qui constitue, pour nous tous, une ardente nécessité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Bien cordialement*



Bernard CAZENEUVE